

# Aide au BAFA



**Bénéficiaires**  
**Modalités d'inscription**

[loos.fr](http://loos.fr)



[/villedeloos](https://www.facebook.com/villedeloos)



[@Villedeloos](https://twitter.com/Villedeloos)



VILLE DE  
**LOOS**

# AIDE AU BAF

## LES BÉNÉFICIAIRES ET LES CRITÈRES :

- > Les jeunes de 17/25 ans révolus
- > Etre Loossois depuis au moins 1 an.
- > sous conditions de ressources du jeune ou de la famille :
  - Jeunes autonomes (demandeur d'emploi et jeune travailleur), jeunes isolés.
  - Jeunes logés dans la famille (dont le quotient familial est inférieur à 631 € ou impôt de l'année antérieure)

La demande doit se faire dans une démarche d'accompagnement du parcours d'insertion.

## UN ENGAGEMENT CITOYEN EN CONTREPARTIE :

Le jeune s'engage en contrepartie à réaliser un travail d'intérêt collectif de 70 heures au Centre de Loisirs de la ville (validation du stage pratique).

## LES CARACTÉRISTIQUES :

- > Montant de l'aide plafonné à 660 € (versée à l'organisme de formation).
- > Les demandes doivent être formulées au minimum 2 mois avant le début de la formation.
- > Le jeune doit constituer sa demande avec un référent avec qui il sera en contact régulièrement.
- > Une seule aide attribuée par an par jeune.



## INFOS ET INSCRIPTIONS

### Point Information Jeunesse

Centre Jacques Prévert  
90 rue Henri Barbusse, 59120 Loos  
Tél. : 03.20.18.79.31  
[pointinformationjeunesse@ville-loos.fr](mailto:pointinformationjeunesse@ville-loos.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h à 17h45  
Mardi, jeudi et vendredi :  
10h à 12h30 - 14h à 17h45  
Mercredi et samedi : 10h à 12h30